

**PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 AVRIL 2021 A 18 H 30
A L'EJMT DE TROUY**

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Étaient excusée : Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

.....
Une minute de silence a été observée en hommage à Monsieur Emmanuel VIMON.

**I/ APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL
MUNICIPAL DES 20/01/2021 ET 17/02/2021**

En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances des 20 janvier et 17 février 2021 ont été approuvés à l'unanimité.

II/ POINTS INFORMATIFS

La campagne de vaccination : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a réitéré sa demande d'être centre de vaccination éphémère pour une prochaine campagne auprès de la préfecture, laquelle explique que l'approvisionnement en dose de vaccins est toujours incertain, ce qui ne permet pas d'accueillir une nouvelle campagne de vaccination pour le moment. Il confirme que le 24 avril aura lieu la 2^{ème} injection pour les personnes ayant été vaccinés le 27 mars dernier.

Les élections départementales et régionales des 13 et 20 juin 2021 Monsieur le Maire informe qu'après avoir reçu un mail de la préfecture vendredi 09/04 à 18h00 demandant l'avis des maires pour le report des élections départementales et régionales à retourner avant lundi 12/04 à 12h00, les dates risquent d'être décalées pour ces élections.

Visionnage des esquisses et diagnostics réalisés par le maître d'œuvre dans le cadre de l'opération « restructuration et aménagement du château Rozé » : Monsieur le Maire explique que vendredi 09/04 s'est tenue la commission travaux et grands projets à l'EJMT. Cette commission était dédiée à la présentation des esquisses réalisées par le maître d'œuvre. Des avis ont été demandés aux participants à rendre avant le vendredi 16 avril afin d'apporter des améliorations si nécessaire.

Le « Porter à connaissance » du conseil municipal de l'arrêté préfectoral N° 2021-0254 : Monsieur le Maire explique que la préfecture a transmis un arrêté relatif à l'exploitation d'installation d'études, de conception, de production et de commercialisation de piles thermiques exploitée par la société ASB sur le territoire de la commune de Bourges.

Modification de la programmation prévisionnelle du 2^{ème} semestre 2021 des conseils municipaux : Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à des modifications de date d'AggloBus ayant reprogrammés ses bureaux et comités syndicaux, les dates des conseils municipaux de septembre et de novembre auront lieu les mardi 21/09 et 16/11/2021.

III/ POINTS DES RENDUS COMPTES (DÉCISIONS)

RENDUS COMPTES

1. Du MAPA N° 10-2020 portant sur la dératisation

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant le marché à HDA 50 chemin des Goulevents 18000 BOURGES pour un montant de 983.40 € HT/an, soit 1 180.08 € TTC, pour la prestation de service DERATISATION DE LA COMMUNE et pour une durée de 1 an renouvelable jusqu'à 4 ans maximum.

2. Des plans de financement du SDE 18 pour les réparations d'éclairage public

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** des plans de financement engagés, tels que ci-après :

LIBELLE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	TOTAL HT	MONTANT HT PRIS EN CHARGE PAR LE SDE 18	PARTICIPATION HT DE LA COLLECTIVITE
Rénovation EP suite panne rue Pasteur (AU 0700 et 0701)	3 714.50	1 857.25	1 857.25
Rénovation EP suite panne rue de l'épingole (AT 0495)	748.00	374.00	374.00
Rénovation EP suite panne rue de la pertuisane (AR 0430)	748.00	374.00	374.00
Rénovation EP suite panne Av de St Amand (BM 0934)	623.00	311.50	311.50

3. Du bilan 2020 des MAPA (Marchés A Procédures Adaptées)

Conformément à l'article L. 2196-3 du Code de la Commande Publique qui oblige les acheteurs à publier, chaque année, une liste d'informations relatives aux marchés conclus l'année précédente et aux modifications de marchés apportées ; Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal cette liste établie dans les conditions définies par un arrêté du Ministre chargé de l'économie ; le Conseil municipal **A PRIS ACTE** du rapport annuel 2020 des marchés publics (MAPA), des consultations (contrats), lequel sera affiché en mairie et publié sur le site Internet de la ville de Trouy.

4. De la convention passée avec un administré pour la prise en charge des frais de remise en état d'un trottoir suite à des travaux de clôture

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** :

- d'une part, du montant des travaux présenté par le bureau d'étude ICA, dans le cadre du marché public voirie référencé n° 03-2020, relatif aux travaux de rénovation du trottoir pour un montant de 918.37 € ;
- d'autre part, de la signature de la convention telle qu'annexée prévoyant la prise en charge des travaux par le requérant sous forme de participation pour voiries et réseaux ;
- enfin, de la comptabilisation de ces écritures dans le cadre du Budget primitif 2021 de la commune, en section d'investissement, opération voirie n° 48 : la dépense sera imputée à l'article 2151 et la recette à l'article 1346.

5. Du renouvellement triennal du bail commercial accordé à l'institut « graine de beauté » pour le local du bâtiment commercial de la ville de Trouy

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** du renouvellement du bail susvisé portant maintien du loyer tel que ci-après :

	montant HT	montant TTC	surface	prix HT /m ²	prix TTC /m ²
Laura CHOQUET	360,00	432,00	40 m ²	9,00	10,80

IV/ POINTS DÉLIBÉRATIFS

**VIE MUNICIPALE ET LOCALE : Franck BRETEAU, le maire
conseiller communautaire**

Modernisation des sorties existantes sur l'autoroute A 71

Par envoi en date du 15 mars 2021, le Conseil départemental du Cher a transmis à Monsieur le Maire les deux délibérations qu'il a adoptées dans le cadre de la modernisation des sorties existantes sur l'autoroute A71 :

- 1- D'une, pour le principe d'une remise en sécurité indispensable de la sortie actuelle couplée au projet d'une seconde sortie au Nord de Bourges pour laquelle une étude d'opportunité a été présentée par le concessionnaire Vinci Autoroute ;
- 2- La seconde, pour le principe d'une étude de faisabilité et d'opportunité d'une sortie complémentaire à mi-chemin entre Bourges et Saint-Amand-Montrond pour desservir le territoire aux alentours de Levet. Cette étude relève du concessionnaire AP2R.

- **délibération adoptée à l'unanimité portant sur la sécurisation et amélioration de l'échangeur actuel**

Le Conseil municipal **A DÉCIDÉ** de demander à Vinci Autoroutes et à l'État la mise en œuvre rapide du scénario 1 pour sécuriser et améliorer le fonctionnement de l'échangeur actuel et la poursuite impérative des études en vue de la création d'un nouvel échangeur à partir de solutions évoquées dans l'étude de faisabilité, le scénario 3 étant celui qui apparaît avoir le plus de potentiel en terme d'aménagement du territoire et qui mériterait d'être étudié et conforté par un vote des différentes collectivités territoriales concernées par ces aménagements.

- **délibération adoptée à l'unanimité portant sur la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une sortie de l'a71**

Le Conseil municipal **A DÉCIDÉ** de demander à l'État la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité portant sur la création d'une sortie de l'autoroute A71 entre les communes précitées, par le concessionnaire AP2R.

LES FINANCES : Didier GEORGES, 2^{ème} adjoint

➤ **Vote des taux 2021 des impositions locales**

Le Conseil municipal à l'unanimité **A DÉCIDÉ** de fixer les taux d'imposition 2021, sur lesquels la ville conserve sous pouvoir d'action, comme suit :

	Taux N 2021	Bases N 2021	Produit N 2021
Foncier Bâti	46.36	2 730 000	1 265 628
Foncier non bâti	59.96	118 800	71 232
TOTAL			1 336 860

Et A PRIS ACTE du versement complémentaire de 152 831 €, opéré par le biais du coefficient correcteur destiné à pallier la sous compensation des recettes fiscales de la ville, à l'issue de l'articulation de la réforme fiscale sur son territoire.

➤ **Vote des budgets primitifs 2021**

- **Délibération portant vote du Budget 2021 de l'entité annexe « Bâtiment Commercial »**

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe 2021 de l'entité annexe « Bâtiment commercial » tenues en HT, s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses, respectivement à **30 629.00 €** et **37 498.39 €** ; Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal, à l'unanimité **A ADOPTÉ** le Budget annexe « Bâtiment commercial » 2021.

- **Délibération portant vote du Budget 2021 de l'entité annexe « Bar-Café-Tabac-Pressé »**

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe 2021 de l'entité annexe « Bar-café-tabac-pressé », tenues en HT, s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses, respectivement à **17 586 €** et **25 660.92 €** ; Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal, à l'unanimité **A ADOPTÉ** le Budget annexe « Bar-café-tabac-pressé » 2021.

- **Délibération portant vote du Budget 2021 de l'entité annexe « Résidence Séniors-Acacias »**

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe 2021 de l'entité annexe « Résidences Seniors », tenues en HT, s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses, respectivement à **611 072.53 €** et **792 861.98 €** ; Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal, à l'unanimité **A ADOPTÉ** le Budget annexe « Résidence Seniors-Acacias » 2021.

- **Délibération portant vote du Budget 2021 de l'entité principale « Commune »**

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget 2021 de l'entité principale de la Commune, tant en recettes qu'en dépenses, s'équilibrent respectivement à **3 405 222 €** et **1 943 182 €** ; Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal, à l'unanimité **A ADOPTÉ** le Budget principal de la commune 2021.

- **Affectation des résultats 2020 des budgets**

- **Délibération portant affectation du résultat 2020 du budget « Bâtiment Commercial »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité **A AFFECTÉ** avant adoption du compte administratif 2020 de l'entité annexe « Bâtiment Commercial », le résultat 2020 comme suit :

AFFECTATION complémentaire en réserve (compte 1068)

en section d'investissement

18 410.39

REPORT à nouveau créateur en section de fonctionnement

3 225.41

- **Délibération portant affectation du résultat 2020 du budget « Bar-café-tabac-presse »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité **A AFFECTÉ** avant adoption du compte administratif 2020 de l'entité annexe « Bar-café-tabac-presse », le résultat 2020 comme suit :

AFFECTATION complémentaire en réserve (compte 1068)

en section d'investissement

12 428.92

REPORT à nouveau créateur en section de fonctionnement

440.99

- **Délibération portant affectation du résultat 2020 du budget « Résidences Seniors »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité **A AFFECTÉ** avant adoption du compte administratif 2020 de l'entité annexe « Résidences Seniors », le résultat 2020 comme suit :

AFFECTATION complémentaire en réserve (compte 1068)

en section d'investissement

NÉANT

REPORT à nouveau créateur en section de fonctionnement

1 500.01

- **Délibération portant résultat 2020 du budget Principal de la Commune**

Le Conseil municipal, à l'unanimité **A AFFECTÉ** avant adoption du compte administratif 2020 de l'entité principale de la Commune, le résultat 2020 comme suit :

AFFECTATION complémentaire en réserve (compte 1068)

en section d'investissement après comptabilisation des restes à réaliser

653 441.82

REPORT à nouveau créateur en section de fonctionnement

309 918.20

- **Délibérations inhérentes à l'adoption des budgets 2021 :**

- **Etat des subventions 2021 accordées aux associations et autres organismes (conseil départemental d'accès au droit...)**

- **Délibération adoptée à l'unanimité portant sur l'état des subventions accordées aux associations au titre de 2021**

La municipalité souhaite apporter son soutien aux associations locales, la commission services à la population propose d'attribuer la somme de **14 640 €**, laquelle comprend les subventions déjà approuvées par le Conseil municipal ; ces subventions seront versées en totalité au **30/07/2021** sous réserve de la réalisation de certains projets, sauf les associations pour lesquelles, le versement d'une avance préalable serait nécessaire en vue de soutenir leur santé financière, fragilisée par la crise sanitaire du Covid-19. Entendu l'exposé de Madame Nadine MOREAU, Adjointe au maire déléguée aux associations, le Conseil municipal, à l'unanimité **A APPROUVÉ** l'état des subventions 2021 et **DIT** que ces subventions sont inscrites à l'article 6574 du BP 2021.

- **Cotisations 2021 SDE, AMC & AMF, AD2T ...**

- **Délibération adoptée à l'unanimité portant sur l'octroi d'une subvention au Conseil Départemental d'Accès au Droit**

Entendu l'exposé de Madame Nadine MOREAU, le Conseil municipal, à l'unanimité **A APPROUVÉ** sa contribution volontaire à hauteur de 100 € au Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher (CDAD du Cher), Groupement d'Intérêt Public en charge du développement de l'aide à l'accès au droit dans le département du Cher et ce, dans un esprit de partenariat ; **DIT** que ladite dépense est inscrite au BP 2021 ; **INDIQUE** que les permanences effectuées par le CDAD seront portées à la connaissance des truciens via le Bien Vivre à Trouy et les supports de communication et d'information (site internet...).

• **Délibération adoptée à l'unanimité portant sur l'approbation des cotisations 2021 au SDE 18**

Considérant que la ville de Trouy fait partie des Collectivités adhérentes au SDE 18 et qu'elle lui a transféré la maintenance et les travaux d'éclairage public ; le Conseil municipal, à l'unanimité **A APPROUVÉ** les contributions 2021 énumérées dans le tableau récapitulatif ci-après, lesquelles seront imputées sur le Budget communal primitif 2021, section de fonctionnement, article 65 541.

Inventaire valable pour la commune au 1^{er} janvier 2021 :

Population totale : 4 069 habitants (selon référence statistique Insee au 01/01/2018)

Une borne de recharge pour véhicule électrique en service

905 lanternes réparties en 876 simples, 12 doubles et 17 supports à LED

Intitulé contribution	Application pour Trouy	Prix unitaire	Montant	Appel à versement
Compétences obligatoires « électricité – gaz »	Oui	1 € / habitant par an	4 069 €	AVRIL 2021
Compétence optionnelle « éclairage public »	Oui	2 € / habitant par an	8 138 €	AVRIL 2021
Maintenance éclairage public	Oui 876 lanternes simples 12 lanternes doubles 0 lanternes triples et + 17 éclairages à LED	Forfait 20.00 € / simple lanterne Forfait 18 € / double lanterne Forfait 16 € / triple lanternes Forfait 5 € / bloc LED	17 821 €	SEPTEMBRE 2021
Numérisation du cadastre et SIG	Oui selon forfait complet	0.50 € /habitant par an	2 034.50 €	AVRIL 2021
Contribution au titre des infrastructures de recharge des véhicules électriques	Oui, sur la base d'une borne	Forfait annuel de 450 € par borne, au prorata du temps de mise en service	450 €	AVRIL 2021
Mission d'aide aux collectivités	Non	Chargé de projet =161 €/ jour Assistante =55.50 €/jour		Au fur et à mesure de l'avancement des projets
Maîtrise énergie Conseil en énergie partagé Etude thermographique	Non	Conseil en énergie partagé = 0.60 € / habitant pendant 4 ans Etude thermographique = 400 € / bâtiment		Au fur et à mesure de l'avancement des projets

• **Délibération adoptée à l'unanimité Approbation des cotisations 2021 aux Associations des Maires du Cher et de France**

Madame Nadine MOREAU fait part à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'état des cotisations 2021 présenté par les associations des Maires du Cher et de France pour un montant de **747,45 €** ;

Dont, 72 € au titre de l'Association des Maires du Cher et 675,45 € au titre de l'Association des Maires de France.

Le Conseil municipal à l'unanimité **A APPROUVÉ** la cotisation 2021 telle que susvisée, laquelle sera imputée sur le Budget Primitif 2021, section de fonctionnement, article 6281.

- **Délibération adoptée à l'unanimité portant sur le renouvellement d'adhésion à « Tourisme et Territoires du Cher » « Ad2t »**

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A APPROUVÉ** le renouvellement d'adhésion de la ville de Trouy à l'organisme « Tourisme Territoires du Cher » dit également « Ad2t » ; laquelle donnera lieu au paiement d'une cotisation obligatoire au titre de 2021 d'un montant de 40 € ; et **CONFIRME** que la dépense émanant de ce renouvellement d'adhésion sera imputée à l'article budgétaire 65 541 du chapitre 65 du Budget principal de la Commune 2021, dûment crédité à cet effet.

- **Participation financière de la ville au FSL (Fonds Solidarité Logement) au titre de 2021**

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A APPROUVÉ** la nouvelle contribution financière 2021 pour un montant total de 2 000 € au Fonds de solidarité pour le logement l'eau et téléphone ; laquelle sera versée auprès du Conseil départemental ; et **PRÉCISE** que cette contribution financière a été inscrite dans le cadre du Budget Primitif 2021 à l'article 6718 du chapitre 67.

- **Acquisitions inférieures au seuil des 500 € HT**

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A APPROUVÉ** la proposition de Monsieur le Maire et **AUTORISE** en conséquence l'imputation de certaines dépenses d'acquisitions, inférieures à 500 € HT, en section d'investissement dans les conditions susvisées.

- **Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiements**

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A ABROGÉ** la délibération du 11/12/2020 et à la remplacer par la présente délibération ; **ACTUALISE** l'opération en rapport avec les écritures passées depuis la précédente délibération et celles à prévoir au titre de la répartition pluriannuelle également ajustée pour les exercices 2021 à 2024 détaillé au travers de l'échéancier ci-après et **APPROUVE** les crédits inscrits au budget primitif 2021 de la commune, dans le cadre de l'opération 48 – « voirie et environnement ».

Opération N°01-2019 « TRAVAUX PORTANT AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET VOIRIE »							
Autorisation de programme pluriannuelle =							967 151
Crédits de paiement	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Frais publication MAPA	-	-	-	-	-	-	-
Maitrise d'œuvre	-	9 960	18 881	3 763	2 123	-	34 727
Travaux d'aménagement	-	323 680	402 888	121 544	84 313	-	932 425
Total CREDITS	-	333 640	421 768	125 307	86 436	-	967 151
Ressources envisagées	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
SUBVENTION DETR TF+TC 1;2;3	-	28 680	47 800	19 120	-	-	95 600
SUBVENTION DETR TC 5	-	-	61 724	-	-	-	61 724
FCTVA	-	-	54 730	69 187	20 555	14 179	158 652
EMPRUNT	-	-	-	-	-	-	-
APPORT COMMUNAL (dont fonds propres)	-	304 960	257 514	37 000	65 881	- 14 179	651 176
TOTAL RESSOURCES	-	333 640	421 768	125 307	86 436	-	967 151

- **AP/CP N° 01 Château « Rozé »**

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **INSTAURE** la nouvelle autorisation de programme et crédits de paiement AP-CP N°1-2021, intitulée « Projet d'aménagement du Château Rozé, ses dépendances et espaces publics avec restructuration en mairie et autres services publics » ; **APPROUVE** les crédits correspondants dûment prévus au titre du budget primitif 2021 de la commune et **PRÉVOIT** la répartition pluriannuelle des crédits correspondant à cet objet, dûment identifiés pour les exercices 2021 à 2024 dans le cadre de l'échéancier ci-après :

Opération N°01-2021 « Projet d'aménagement du Château ROZE, ses dépendances et espaces publics avec restructuration en mairie et autres services publics » Autorisation de programme = 2 569 684					
Phasage des crédits / année en montants TTC	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Phase 1-a - réhabilitation kiosque + entrée (2 tours et portail) + aires de jeux et parcours de santé	279 701	0	0	0	279 701
Phase 1-b - réhabilitation serre et création du jardin pédagogique	165 867	0	0	0	165 867
Phase 1-c - aménagement des espaces publics	87 481	427 649	0	0	515 130
Phase 2 - réhabilitation et restructuration du château	68 309	770 339	770 339	0	1 608 986
TOTAL CREDITS MOBILISES	601 357	1 197 988	770 339	-	2 569 684
Ressources envisagées en TTC	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Subventions et autres financements extérieurs Phase 1-a	174 648	0	0	0	174 648
Subventions et autres financements extérieurs Phase 1-b	115 088	0	0	0	115 088
Subventions et autres financements extérieurs Phase 1-c	0	35 000	35 000	0	70 000
Subventions et autres financements extérieurs Phase 2	0	495 843	495 843	0	991 685
Reversement du FCTVA	0	88 971	196 518	126 366	285 489
EMPRUNT					0
APPORT COMMUNAL (dont fonds propres et Epargne)	311 621	578 174	42 978	-126 366	932 773
TOTAL RESSOURCES	601 357	1 197 988	770 339	0	2 569 684

➤ **Actualisation du Plan de financement de l'opération « rénovation thermique des écoles, du centre de loisirs et isolation acoustique des restaurants scolaires » dans le cadre des demandes de subventions auprès du Conseil départemental du Cher et de Bourges Plus**

- **Délibération adoptée à l'unanimité portant sur le Contrat départemental « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération »**

Le conseil municipal, à l'unanimité **A ABROGÉ** la délibération N° 12-2021 du 20/01/2021 et la REMPLACE par le présent acte ; **A APPROUVÉ** l'opération « travaux de rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs et d'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires » **pour un montant total HT estimé à 116 142,44 €** tel que ci-après présenté ; **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cher au titre du contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » 2017-2021, une subvention à hauteur de **52 264,10 € représentant 45 % du coût HT** pour aider au financement de cette opération et **DIT** que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour 2021 et que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre du BP 2021 de la commune, en section d'investissement.

- **Délibération adoptée à l'unanimité portant sur la demande de fonds de concours auprès de Bourges Plus**

Le Conseil municipal, à l'unanimité **A ABROGÉ** la délibération N° 14-2021 du 20/01/2021 et la REMPLACE par le présent acte ; **A APPROUVÉ** l'opération « travaux de rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs et d'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires » **pour un montant total HT estimé à 116 142,44 €** tel que ci-après

présenté; **SOLLICITE** auprès de Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de Bourges, Bourges Plus, au titre des fonds de concours 4^{ème} génération, une subvention à hauteur de **23 552,74 € représentant 20 % du coût HT** pour aider au financement de cette opération et permettant également de solder le reliquat de la dotation des fonds de concours 4^{ème} génération avant le 31/12/2021 et **DIT** que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour 2021 et que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre du BP 2021 de la Commune, en section d'investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire a remercié l'assemblée et les services et a levé la séance à 19 h 52.

Les présentes délibérations sont consultables et communicables. Les délibérations mentionnées ci-dessus seront publiées dans le recueil des actes administratifs. Leur publication a pour effet de les rendre opposables aux tiers.

Trouy, le 20/04/2021

Le Maire,
Franck BRETEAU

